

DAJI/2018/Décision/Tarifs/12

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «Bien être à l'université»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n° 2016/01/19-03 du conseil d'administration en date du 19 janvier 2016, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «Bien-être à l'université» organisé par le Service Universitaire des Activités Physique et Sportives d'Aix-Marseille (SUAPS).

Ce colloque aura lieu du 14 au 18 mai 2018 au SUAPS d'Aix-en-Provence.

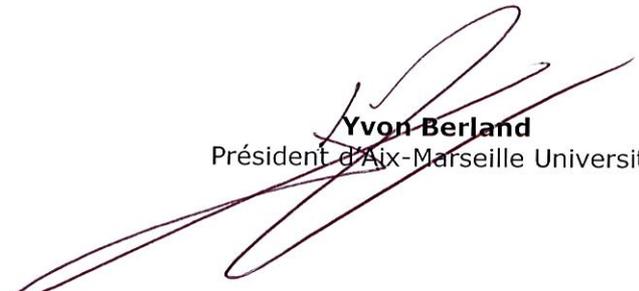
Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

- 400 € TTC (tarif comprenant l'hébergement et la restauration),
- 300 € TTC (tarif sans hébergement),
- Gratuité pour l'intervenant.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 19 février 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

